



Le Small Business Act (SBA) est l'initiative politique phare de l'UE concernant les PME. Il comprend dix principes qui devraient servir de base à la conception et à la mise en œuvre des politiques de l'Union européenne et de ses États membres. Ces principes sont cruciaux pour l'élaboration des fiches. La première section décrit l'importance et la structure des PME dans un pays donné. Les sections 2 et 3 analysent, pour chacun des principes du SBA, la position du pays comparée à la moyenne européenne, tandis que la section 4 donne une vue d'ensemble de l'évolution des politiques selon les mêmes principes et que la section 5 présente un exemple de bonne pratique.

Les fiches par pays contribuent à assurer le suivi de la mise en œuvre du SBA au niveau national. Cependant, les fiches SBA ne sont pas des instruments indépendants. Elles ne constituent pas une évaluation exhaustive des politiques des États membres et devraient être considérées comme un **supplément**, et non comme un **substitut**, aux publications nationales disponibles. Veuillez vous référer à la note méthodologique avant de lire cette fiche SBA.

Les informations concernant la performance de l'ensemble des pays couverts par cet exercice, ainsi que toutes les fiches par pays, sont disponibles à l'adresse suivante:

[http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/facts-figures-analysis/performance-review/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/facts-figures-analysis/performance-review/index_en.htm)

## 1. Les PME au Luxembourg – données de base

PME au Luxembourg: données de base, économie marchande non financière, état prévisionnel 2008

|            | Entreprises   |               |               | Emploi         |               |               | Valeur ajoutée |               |               |
|------------|---------------|---------------|---------------|----------------|---------------|---------------|----------------|---------------|---------------|
|            | Luxembourg    |               | EU-27         | Luxembourg     |               | EU-27         | Luxembourg     |               | EU-27         |
|            | Nombre        | Part          | Part          | Nombre         | Part          | Part          | Milliards €    | Part          | Part          |
| Micro      | 21 305        | 86,7%         | 91,8%         | 42 129         | 19,1%         | 29,7%         | 4              | 24,3%         | 21,0%         |
| Petites    | 2 636         | 10,7%         | 6,9%          | 52 758         | 24,0%         | 20,7%         | 3              | 20,0%         | 18,9%         |
| Moyennes   | 518           | 2,1%          | 1,1%          | 52 065         | 23,7%         | 17,0%         | 3              | 19,6%         | 18,0%         |
| <b>PME</b> | <b>24 459</b> | <b>99,6%</b>  | <b>99,8%</b>  | <b>146 952</b> | <b>66,8%</b>  | <b>67,4%</b>  | <b>10</b>      | <b>63,9%</b>  | <b>57,9%</b>  |
| Grandes    | 103           | 0,4%          | 0,2%          | 73 163         | 33,2%         | 32,6%         | 6              | 36,1%         | 42,1%         |
| Total      | <b>24 562</b> | <b>100,0%</b> | <b>100,0%</b> | <b>220 115</b> | <b>100,0%</b> | <b>100,0%</b> | <b>16</b>      | <b>100,0%</b> | <b>100,0%</b> |

Les données concernent l'économie marchande non financière (NACE C-I, K).

L'état prévisionnel a été établi par EIM Business and Policy Research, sur la base des données des statistiques structurelles des entreprises d'Eurostat pour 2006.

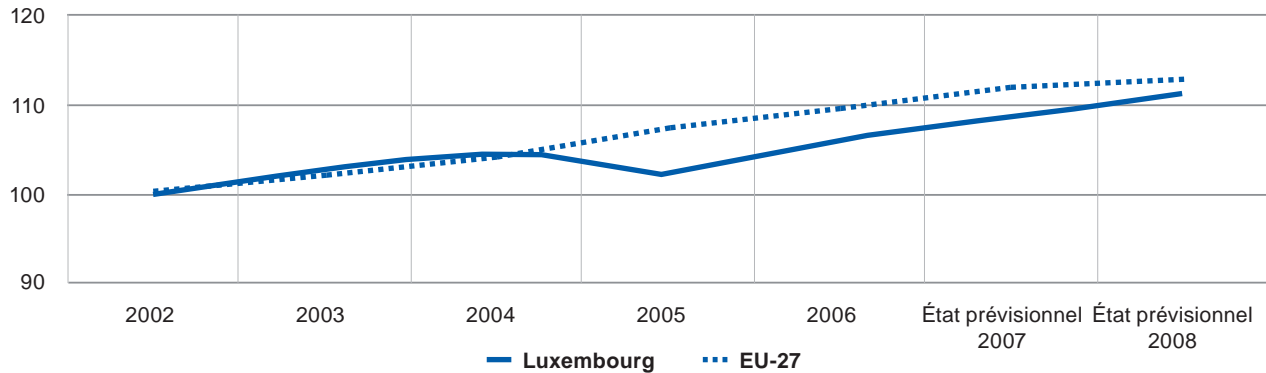
Malgré sa petite dimension, la structure du secteur des PME<sup>1</sup> au Luxembourg se caractérise par la taille de ses entreprises: les pourcentages des petites et moyennes entreprises sont supérieurs aux moyennes européennes tandis que le pourcentage de microentreprises est considérablement plus bas.

La part de PME du Luxembourg dans le nombre total d'entreprises est légèrement inférieure à la moyenne de l'UE-27. Entre 2002 et 2008, le nombre d'entreprises s'est accru de 11 %, ce qui correspond à l'augmentation moyenne de l'UE-27 de 13 %.

<sup>1</sup> Les données du tableau, qui se rapportent à la situation nationale ainsi qu'aux données agrégées de l'UE-27, ont été dérivées des statistiques structurelles des entreprises (SSE) 2006 d'Eurostat grâce à une méthode d'estimation et de prévision à très court terme développée par EIM Business and Policy Research. Veuillez consulter la note méthodologique accompagnant la fiche technique pour de plus amples détails. L'utilisation des données Eurostat présente l'avantage que les statistiques de différents pays ont été harmonisées et peuvent être comparées entre les pays. L'inconvénient est que, pour certains pays, ces données diffèrent de celles publiées par les autorités nationales.

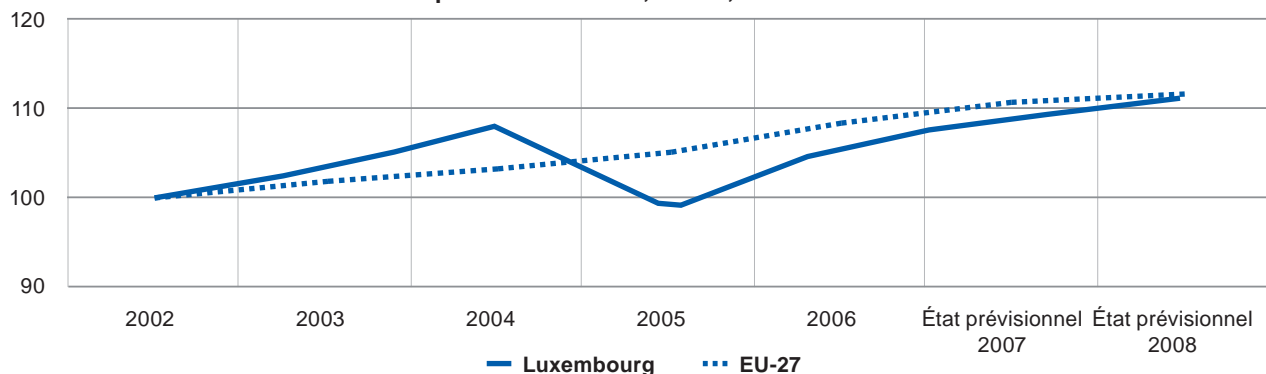


Nombre de PME, indice, 2002 = 100



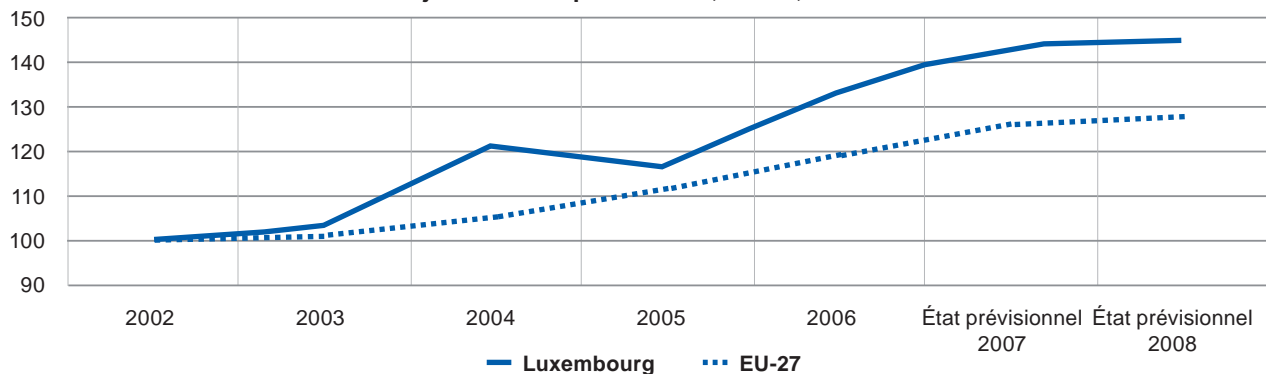
Au Luxembourg, la contribution des PME à l'emploi reste en ligne avec la moyenne européenne (67%). Néanmoins, le secteur des PME est marqué par des différences notables par rapport au critère européen de référence: dans la mesure où le Luxembourg comprend comparativement moins de microentreprises, celles-ci contribuent considérablement moins à l'emploi (19%) que les micro-entreprises de l'ensemble des États membres de l'UE-27 (30%).

Emploi dans les PME, indice, 2002 = 100



Entre 2002 et 2008, l'emploi total a augmenté à un taux moyen de 5% contre une moyenne de 9% dans l'ensemble des États membres de l'UE.

Valeur ajoutée créée par les PME, indice, 2002 = 100



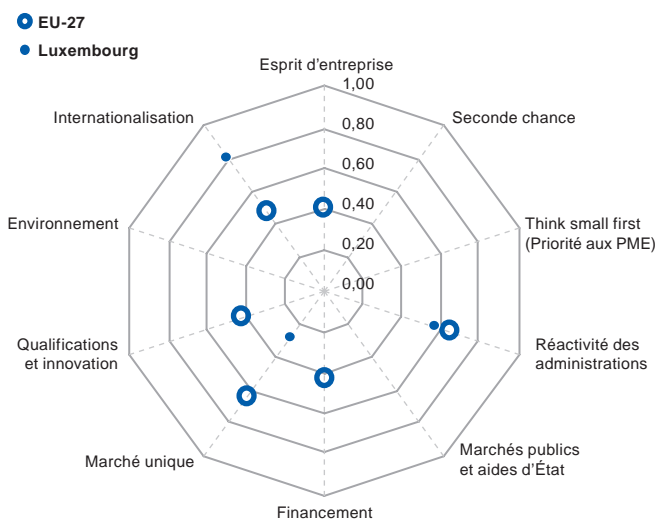
Au cours de la période 2002-2008, l'augmentation de la valeur ajoutée produite par les PME (45%) a dépassé la moyenne européenne (28%).



## 2. Profil SBA du Luxembourg

Cette section expose les différents principes du SBA en comparant les données du Luxembourg à la moyenne de l'UE-27. L'analyse distingue entre deux types d'indicateurs: ceux qui ont servi à établir un classement au regard de chaque principe SBA et, de manière complémentaire, quelques indicateurs qui donnent des informations intéressantes, mais qui ne couvrent pas suffisamment de pays pour être inclus dans la notation. Comme le montre le diagramme, les moyennes disponibles pour le pays portent sur les principes du SBA suivants: «Réactivité des administrations», «Marché unique» et «Internationalisation».

Dans le domaine de l'«internationalisation», le Luxembourg affiche un taux bien supérieur à la moyenne de l'UE-27. La «réactivité des administrations» est inférieure à la moyenne de l'UE-27. Pour ce qui est du «marché unique», le pays arrive bien en-dessous de la moyenne de l'UE-27.



Veuillez consulter l'annexe pour une description méthodologique succincte.

### I. Esprit d'entreprise

Les quelques indicateurs existants ne permettent pas de calculer une note globale pour le Luxembourg concernant ce principe du SBA.

La majorité des indicateurs (quatre sur cinq) correspond à la moyenne européenne. Ces derniers incluent la volonté d'exercer une activité non salariée, le taux de participation à la formation à l'entrepreneuriat, la perception publique de l'entrepreneuriat comme une opportunité et la contribution de l'éducation scolaire à l'acquisition d'un comportement entrepreneurial.

L'esprit d'entreprise, qui s'entend comme le pourcentage de personnes qui ont créé une entreprise ou qui prennent actuellement des mesures pour le faire, atteint 19% par rapport à la moyenne de l'UE-27 de 24%.

Pour ce qui est des indicateurs secondaires, le taux de possession d'une entreprise est bien inférieur à la moyenne de l'UE-27 (5% pour le Luxembourg contre 11% pour l'UE) et est le plus bas de l'ensemble de l'Union européenne.

### II. Seconde chance

Les quelques indicateurs existants pour ce domaine du SBA ne forment pas un ensemble cohérent. Le degré de soutien pour accorder une seconde chance correspond à la moyenne européenne (81% contre 80%). De même, le délai de deux ans nécessaire à la fermeture d'une entreprise au Luxembourg est pratiquement identique à la moyenne européenne de 2,1 ans. Parallèlement, le coût inhérent au dépôt de bilan s'élève à 15% de la valeur immobilière, au-dessus de la moyenne de l'UE de 11%.

### III. Think small first (Priorité aux PME)

Les quelques indicateurs existants pour ce domaine du SBA ne forment pas un ensemble cohérent. Les règlements actuels bénéficient d'un soutien supérieur à la moyenne de la part des PME. Cela peut s'expliquer en partie par la part relativement peu élevée de PME confrontées à des problèmes avec la réglementation administrative (22% contre 33% dans l'UE). Par ailleurs, le délai requis pour se conformer aux obligations administratives excède le délai moyen dans les 27 États membres.

### IV. Réactivité des administrations

D'une manière générale, les données disponibles pour ce principe du SBA placent le Luxembourg en dessous de la moyenne européenne, même si la représentation générale est composée d'indicateurs révélant des tendances différentes.

Le coût inhérent à l'application des contrats est le seul indicateur dépassant (de loin) la moyenne européenne dans ce domaine, atteignant 9% du montant contre 20% dans l'UE-27.

Les mesures relatives aux coûts de démarrage, le nombre de jours nécessaire à l'enregistrement d'une propriété et la difficulté du licenciement sont tous comparables aux moyennes de l'UE-27.



Des résultats inférieurs à la moyenne ont été enregistrés pour le nombre de jours nécessaires pour démarrer une activité économique<sup>2</sup> (26 jours), la difficulté du licenciement et la fourniture de solutions administratives en ligne.

La plupart des indicateurs supplémentaires et secondaires semble confirmer que la performance globale du Luxembourg dans ce domaine est inférieure à la moyenne européenne. Ils incluent la rigidité de l'emploi et du temps de travail, les coûts liés au licenciement et le nombre de jours pour enregistrer une propriété, tandis que le coût lié à l'enregistrement d'une propriété est très inférieur à la moyenne européenne. Le nombre de versements fiscaux par an reste dans la moyenne (respectivement 22 et 18).

#### V. Marchés publics et aides d'État

L'unique indicateur disponible dans ce domaine révèle des résultats bien supérieurs à la moyenne. La proportion de l'ensemble des aides d'État affectées aux PME au Luxembourg atteint 27%, par rapport à la moyenne de 11% de l'UE-27.

#### VI. Financement

Il a été impossible de calculer une note globale pour le Luxembourg concernant ce principe du SBA. Sur les quatre indicateurs, deux suivent la moyenne de l'UE, alors que les deux autres (la contribution prévue du Feader au soutien à la création et au développement d'entreprises et l'indice de qualité de l'information sur le crédit) affichent des résultats inférieurs à la moyenne. En fait, l'indice de qualité de l'information sur le crédit obtient des résultats considérablement moins bons que la moyenne européenne.

Le niveau de protection juridique («Strength of legal rights») et la contribution prévue des Fonds structurels affectée en vue de stimuler l'esprit d'entreprise (6% contre 9% en moyenne) correspondent aux critères de référence. L'indicateur suivant de près la moyenne européenne mesure la contribution prévue du Feader pour soutenir la création d'entreprise (0,2% contre 2,9%), tandis que l'indicateur recueillant les moins bons résultats par rapport aux autres pays européens est l'indice de qualité de l'information sur le crédit.

D'autres indicateurs ne permettent pas de rendre la description plus précise. La couverture des registres publics et privés est inférieure à la moyenne de l'UE et la part des difficultés rencontrées par les PME concernant l'accès au financement est comparable à la moyenne européenne de 22%.

#### VII. Marché unique

Dans l'ensemble, les données disponibles relatives à ce principe du SBA placent le Luxembourg dans une position réellement inférieure à la moyenne de l'UE.

Parmi les indicateurs affichant les moins bons résultats, on note le nombre de directives en souffrance et le retard moyen dans le délai de transposition. Par ailleurs, la part des importations provenant de l'UE dans le total des importations est supérieure à la moyenne de l'UE-27 (74% contre 67%), ce qui s'explique en partie par la situation géographique et le poids économique du Luxembourg.

#### VIII. Qualifications et innovation

Il n'a pas été possible de calculer une note générale pour le Luxembourg concernant ce principe du SBA. Chaque indicateur disponible présente un bilan mitigé.

Le pourcentage des PME innovantes coopérant avec d'autres, la contribution des PME à des activités d'innovation et le pourcentage de membres du personnel des PME ayant suivi un enseignement supérieur constituent des aspects positifs.

La proportion de PME percevant des revenus issus de nouveaux produits et disposant d'indicateurs mesurant les achats et les activités de vente en ligne correspondent à la moyenne de l'UE.

Enfin, la part du chiffre d'affaire des PME tirée des nouveaux produits et services et la portée de l'application de solutions d'apprentissage en ligne suivent la moyenne de l'UE.

#### IX. Environnement

Bien qu'ils soient insuffisants pour attribuer une note, les quelques indicateurs disponibles pour ce principe du SBA évoquent invariablement un bilan positif.

La part des PME disposant de systèmes exhaustifs en matière d'efficacité énergétique atteint 10% et est bien supérieure à la moyenne de l'UE-27 de 4%. La part des PME appliquant des mesures simples d'économie d'énergie représente 39%, soit une proportion supérieure à la moyenne de l'UE-27 de 28%.

<sup>2</sup> Au Luxembourg, la durée pour créer une entreprise est de 26 jours tandis que la moyenne de l'UE-27 est de 17 jours (source: Banque mondiale, chiffres de Doing Business 2009). Il convient de noter que ces résultats diffèrent des données correspondantes directement obtenues auprès des États membres, d'après lesquels le délai pour la création d'une entreprise au Luxembourg est de 14 jours (la moyenne de l'UE-27 correspondante est de 8 à 9 jours).



## **X. Internationalisation**

En moyenne, les données disponibles pour ce principe du SBA placent le Luxembourg bien au dessus de la moyenne de l'UE-27, l'ensemble des indicateurs révélant des résultats supérieurs à la moyenne de l'UE. Les principaux moteurs incluent deux indicateurs qui classent le Luxembourg parmi les pays européens affichant les meilleurs résultats. Ces indicateurs sont la part des PME dont tous les revenus proviennent de filiales et/ou de coentreprises à l'étranger (10% contre 15%) et le pourcentage de moyens de production achetés à l'étranger (40% pour le Luxembourg contre 19% pour l'UE-27). Les nombres de jours nécessaires

à l'exportation et à l'importation sont inférieurs à leurs moyennes respectives: il faut compter six jours pour réaliser une opération commerciale internationale au Luxembourg, qu'il s'agisse d'exportations ou d'importations. Les moyennes de l'UE s'élèvent à 11 et 13 jours respectivement. En outre, la part du chiffre d'affaire pour les exportations est supérieure à celle de la moyenne des 27 États membres de l'UE (7,1% contre 5,8%). Enfin, les indicateurs supplémentaires vont dans le même sens que les principaux indicateurs. Les pourcentages des PME qui se chargent elles-mêmes de leurs importations et de celles qui ont investi à l'étranger dépassent les moyennes de l'UE.



### 3. Luxembourg: état d'avancement de la mise en œuvre du SBA

Cette section réunit des observations empiriques sur les tendances que présentent certains indicateurs des différents domaines SBA. Pour le Luxembourg, comme pour les autres États membres, les données ne sont pas suffisantes pour permettre une évaluation générale, à un niveau plus agrégé, des progrès accomplis dans les domaines SBA.

#### I. Esprit d'entreprise

Malheureusement, les statistiques proposant des séries chronologiques ne sont pas disponibles au-delà de 2007. Les séries existantes pour les années précédentes indiquaient un bilan stable: le taux de possession d'une entreprise d'environ 5% (le moins bon pourcentage de l'UE), le taux de naissance des entreprises (entre 10,6% et 12,4%) et le taux de survie des entreprises, stable et proche de 75%.

#### II. Seconde chance

Le coût et le nombre d'années nécessaires au dépôt de bilan d'une entreprise sont restés constants.

#### III. Think small first (Priorité aux PME)

Il n'existe pas de données de séries chronologiques disponibles pour le Luxembourg.

#### IV. Réactivités des administrations

Les efforts visant à améliorer la réactivité de l'administration luxembourgeoise au cours des dernières années ne semblent pas être reflétés dans les statistiques disponibles. La plupart des indicateurs révèle une stagnation des résultats, notamment ceux ayant trait à l'emploi: la difficulté de l'embauche ou du licenciement, les coûts inhérents au licenciement, la rigueur de l'emploi et du temps de travail ainsi que les dépenses de sécurité sociale à la charge des employeurs. Concernant le dernier indicateur, le Luxembourg a atteint des résultats supérieurs à la moyenne.

#### V. Marchés publics et aides d'État

Entre 2000 et 2007, la proportion totale d'aides d'État affectées aux PME a été variable et peu concluante.

#### VI. Financement

Il existe deux indicateurs disponibles avec des séries chronologiques. Le niveau de protection juridique est resté stable depuis 2005. La différence entre les niveaux des taux d'intérêt liés aux prêts d'une valeur totale inférieure à 1 million EUR montre des résultats peu concluants et variables.

#### VII. Marché unique

Le seul indicateur disponible pour ce principe du SBA était la part des importations de l'UE dans les importations totales. Dans un premier temps, celle-ci est passée de 84% en 2000 à 70% en 2006, pour revenir à 75% en 2008.

#### VIII. Qualifications et innovation

Aucune situation cohérente n'émerge des modèles d'évolution des indicateurs disponibles. Le recours aux applications d'apprentissage en ligne pour la formation n'a cessé d'augmenter entre 2003 et 2008.

Le pourcentage d'entreprises ayant acheté en ligne était relativement variable, oscillant entre un tiers et un cinquième de la population des PME. Par la suite, le pourcentage d'entreprises ayant reçu des commandes en ligne s'est stabilisé autour de 11%. Ces deux modèles d'évolution diffèrent des tendances à la hausse caractérisant la plupart des pays de l'UE au cours de la même période. Le pourcentage de PME menant des activités innovantes a été stable, approchant des niveaux de 50% durant certaines années comprises entre 2000 et 2006.

#### IX. Environnement

Il n'existe pas de données de séries chronologiques disponibles pour le Luxembourg.

#### X. Internationalisation

Le délai nécessaire pour les exportations ou les importations est resté stable depuis 2006. Avec un délai de six jours pour les exportations et les importations, le pays se classe parmi les États membres obtenant les meilleurs résultats de l'UE-27.



## 4. Développements stratégiques 2007-2009

Au cours de la période 2007-2009, le Luxembourg a engagé des actions pour sept principes du SBA, à savoir «esprit d'entreprise», «Think Small First», «réactivité des administrations», «marchés publics», «accès au financement», «qualifications et innovation» et «internationalisation». Certaines actions peuvent concerner plusieurs principes du SBA. Toutefois, chaque mesure n'est mentionnée qu'une fois. Lorsque certaines politiques font partie d'un train de mesures, tel qu'un paquet général de réformes, les éléments pertinents sont inscrits au niveau du principe du SBA le plus logique. Voici les développements politiques les plus significatifs.

### I. Esprit d'entreprise

Le plan d'action en faveur des petites et moyennes entreprises mis en œuvre en 2008, prévoit de réduire les frais d'établissement des nouvelles entreprises et fixe pour objectif un délai d'une semaine pour la création d'une nouvelle entreprise. Veuillez vous reporter à la section 5 pour de plus amples informations sur le plan.

### II. Seconde chance

Aucune initiative stratégique n'a été notifiée dans ce domaine.

### III. Think small first (Priorité aux PME)

En 2009, le Comité à la Simplification Administrative (CSA) a présenté de nouvelles initiatives substantielles destinées à réduire les charges administratives des entreprises. Celles-ci seront progressivement mises en œuvre dans les années à venir (procédures liées à la sécurité sociale, autorisations environnementales, formalités en termes de santé et de sécurité, etc.). Le gouvernement a fixé l'objectif d'une réduction de 15% des charges administratives d'ici à 2012.

### IV. Réactivité des administrations

Le plan d'action en faveur des petites et moyennes entreprises vise à mettre en place un guichet unique pour les PME, regroupant les différentes formalités administratives en un seul et même endroit de l'État luxembourgeois (projet «Guichet entreprises» – automne 2009).

Le plan d'action national en faveur des petites et moyennes entreprises a pour objectif de mettre en place une plateforme de communication et d'échange «entre les administrations» et «entre les entreprises et les administrations» pour éviter aux entreprises d'avoir à fournir des documents qu'elles ont déjà soumis à une autre autorité administrative (assistant électronique – «Guichet entreprises»).

### V. Marchés publics et aides d'État

Le plan national pour la relance économique, établi en mars 2009, a modifié la législation relative aux marchés publics. Les délais ont été raccourcis et les seuils, au-dessous desquels la publication des offres n'est pas nécessaire, ont été rehaussés (règlement du 3 août 2009 d'exécution de la loi du 25 juin 2009).

En outre, les seuils et autres critères relatifs aux projets publics, exigeant une autorisation du parlement national, ont été adaptés. Cela permet de réduire le délai requis pour l'autorisation de nouveaux projets (loi du 25 juin 2009 sur les marchés publics).

En juin 2009, afin de tirer parti du nouveau cadre européen sur les aides d'État, le gouvernement a augmenté le taux des aides d'État pour les PME (loi du 28 mai 2009). L'intensité maximale de l'aide s'est accrue de 7,5% à 10% pour les moyennes entreprises et de 15% à 20% pour les petites entreprises.

### VI. Financement

Depuis mai 2009, la SNCI (Société nationale de crédit et d'investissement), un établissement bancaire spécialisé dans le financement à moyen et à long terme des entreprises luxembourgeoises, accorde des prêts de démarrage à des PME nouvellement créées, à des entrepreneurs rachetant des entreprises existantes ou à des entrepreneurs rachetant progressivement une autre entreprise avec des partenaires (Prêt création, reprise et rachat d'entreprise SNCI).

Le plan d'action national en faveur des PME prévoit d'octroyer un bonus fiscal aux «business angels» en accordant une exemption pour les intérêts perçus sur les montants prêtés.

### VII. Marché unique

Aucune initiative stratégique n'a été notifiée dans ce domaine.



### **VIII. Qualifications et innovation**

En 2008, Luxinnovation (l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche et le premier point de contact pour la recherche et l'innovation au Luxembourg) a mis en place des initiatives spécifiques dans le domaine du conseil et des échanges en matière d'innovation des PME, tels Club innovation dans l'artisanat. Dans ce cadre, 77 projets ont été menés à bien grâce à la réussite d'un transfert international de technologies.

### **IX. Environnement**

Aucune initiative stratégique n'a été notifiée dans ce domaine.

### **X. Internationalisation**

Luxembourg for Business est la nouvelle agence de promotion des échanges commerciaux fondée en 2008 en vue d'encourager les échanges et le commerce international dans l'intérêt de l'économie luxembourgeoise. Plus précisément, l'agence encourage les biens et les services «fabriqués au Luxembourg» sur les marchés extérieurs. Luxembourg for Business contribue également aux politiques et aux programmes dans le cadre d'une collaboration avec le ministère national de l'économie et du commerce extérieur où la mission et les activités de l'agence sont principalement axées sur le marketing stratégique (Luxembourg for Business GIE).



## 5. Bonnes pratiques

Pour illustrer les efforts fournis par le gouvernement en vue de promouvoir les PME, les informations statistiques de la fiche technique sont accompagnées d'un exemple de bonne pratique tiré de la politique en faveur des PME.

### **Exemple de bonne pratique en matière de politique des PME au Luxembourg**

Intitulé du dispositif: Plan d'action en faveur des PME

La mise en œuvre du plan a débuté le 9 mai 2008. Son objectif principal est de promouvoir une politique d'esprit d'entreprise efficace, d'encourager la création de nouvelles entreprises et notamment toutes les activités innovantes et de garantir des conditions-cadres favorables aux PME.

Le plan d'action a défini la feuille de route pour la politique relative aux PME pour les années à venir. L'objectif ultime est la création de nouvelles entreprises et le rachat d'entreprises existantes en vue de renforcer la compétitivité des PME, favoriser la politique d'investissement et stimuler l'esprit d'entreprise, soutenir le développement transfrontalier des PME, améliorer l'environnement administratif et promouvoir la formation professionnelle continue.

Cet instrument illustre les efforts réalisés par le gouvernement national pour soutenir les PME et reflète mieux les développements stratégiques des PME entrepris au titre du Small Business Act, dans la mesure où la plupart des différents éléments qui se distinguent du Small Business Act sont couverts par cette mesure.

## Annexe I: Indicateurs du SBA sélectionnés pour le Luxembourg

Chaque dimension du diagramme illustré à la section 2 correspond à l'un des dix principes du Small Business Act. Chaque principe du SBA regroupe les indicateurs statistiques les plus récents qui expliquent le résultat obtenu pour le principe en question. Le diagramme est similaire à celui qui a été publié en 2008, mais de nouveaux indicateurs ont été ajoutés et des données plus récentes ont permis de le mettre à jour. Les auteurs se sont efforcés de toujours inclure les données les plus récentes, qui renvoient le plus souvent à l'année 2008. La principale exigence à respecter au niveau des indicateurs utilisés était leur harmonisation (le fait de pouvoir les comparer d'un pays à l'autre). Ils proviennent donc d'un large éventail de sources internationales (voir ci-dessous), plutôt que d'instituts nationaux de statistique. Qui plus est, pour être retenu comme principe du SBA, un indicateur doit soit être disponible pour un nombre minimal de pays, soit couvrir un pourcentage minimal de PME, tous pays confondus. Veuillez vous reporter à la note méthodologique publiée sur le site internet de la DG Entreprises et industrie pour de plus amples renseignements sur la méthode suivie. Une description détaillée de toutes les variables et de leurs sources y figure également.

| Indicateur  | Valeur nationale la plus récente (en VA) | Moyenne UE (en VA)* | Année de référence pour la valeur nationale | Source                                       |
|---|--|---------------------|---|--|
| <b>I. ESPRIT D'ENTREPRISE</b>   |  |                     |   |  |
| 1.1 Désir de s'installer à son compte   | 29,00                                    | 30,71               | 2007  | Eurobaromètre Flash 192                      |
| 1.2 Taux de participation aux formations à l'esprit d'entreprise  | 29,10                                    | 32,33               | 2007  | Eurobaromètre Flash 192                      |
| 1.3 Entrepreneuriat d'opportunité   | 52,00                                    | 57,48               | 2007  | Eurobaromètre Flash 192                      |
| 1.4 Taux d'entrepreneuriat: pourcentage ayant créé une entreprise toujours en activité ou entamé des démarches en ce sens | 19,00                                    | 23,72               | 2007  | Eurobaromètre Flash 192                      |
| 1.5 Place accordée à la promotion de l'esprit d'entreprise dans l'enseignement scolaire (% de réponses favorables)        | 57,30                                    | 52,77               | 2007  | Eurobaromètre Flash 192                      |
| 1.9 Taux de survie des entreprises  | 76,74                                    | 70,94               | 2006  | Eurostat – Démographie des entreprises       |
| 1.10 Taux de création d'entreprise  | 12,27                                    | 10,37               | 2006  | Eurostat – Démographie des entreprises       |
| 1.11 Proportion d'entreprises à forte croissance (% du total)   | 4,01                                     | 4,30                | 2006  | Eurostat                                     |
| 1.12 Taux de propriété d'entreprise: secteur privé hors agriculture, sylviculture, chasse et pêche                        | 0,05                                     | 0,11                | 2007  | EIM Business & Policy Research               |
| 1.13 Indice de l'activité entrepreneuriale totale   | n/d                                      | 5,85                | n/d   | Global Entrepreneurship Monitor              |
| 1.16 Ratio entrepreneuriat d'opportunité/ entrepreneuriat de nécessité  | n/d                                      | 6,24                | n/d   | Global Entrepreneurship Monitor              |
| <b>II. SECONDE CHANCE</b>   |  |                     |   |  |
| 2.1 Soutien à l'entrepreneuriat de la seconde chance (% de réponses favorables)   | 81,00                                    | 79,80               | 2007  | Eurobaromètre Flash Esprit d'entreprise 2007 |
| 2.2 Coût d'une fermeture d'entreprise (% de la valeur du patrimoine)  | 15,00                                    | 10,72               | 2009  | Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>      |
| 2.3 Délai de fermeture d'une entreprise (années)  | 2,00                                     | 2,09                | 2009  | Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>      |



| Indicateur  | Valeur nationale la plus récente (en VA) | Moyenne UE (en VA)* | Année de référence pour la valeur nationale | Source                                       |
|---|--|---------------------|---|--|
| <b>III. PRIORITÉ AUX PME</b>  |  |                     |   |  |
| 3.1 Proportion de PME favorables à l'environnement réglementaire actuel                                     | 47,00                                    | 34,33               | 2007  | Observatoire des PME européennes             |
| 3.2 Temps consacré aux obligations administratives (% du temps de travail total en PME)                     | 11,00                                    | 7,48                | 2007  | Observatoire des PME européennes             |
| 3.3 Problèmes avec les réglementations administratives  | 22,10                                    | 32,68               | 2007  | Observatoire des PME européennes             |
| <b>IV. REACTIVITÉ DE L'ADMINISTRATION</b>   |  |                     |   |  |
| 4.1 Délai de création d'une entreprise (jours)  | 26,00                                    | 17,20               | 2009  | Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>      |
| 4.2 Coût d'une création d'entreprise (% du revenu par habitant)   | 6,50                                     | 5,21                | 2009  | Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>      |
| 4.6 Coût d'un transfert de propriété (% valeur du bien)   | 10,30                                    | 4,54                | 2009  | Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>      |
| 4.7 Coûts des procédures d'exécution des contrats (% de la créance)   | 8,80                                     | 19,80               | 2009  | Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>      |
| 4.8 Disponibilité de l'administration en ligne  | 40,00                                    | 59,48               | 2007  | Eurostat                                     |
| 4.10 Nombre de procédures nécessaires pour créer une entreprise   | 6,00                                     | 6,16                | 2009  | Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>      |
| 4.14 Nombre de procédures nécessaires pour un transfert de propriété  | 8,00                                     | 5,16                | 2009  | Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>      |
| 4.15 Délai d'un transfert de propriété (jours)  | 29,00                                    | 61,12               | 2009  | Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>      |
| <b>V. MARCHÉS PUBLICS ET AIDES D'ÉTAT</b>   |  |                     |   |  |
| 5.1 Part des PME dans les marchés publics (en valeur)   | n/d                                      | n/d                 | 2005  | Rapport de la Commission européenne          |
| 5.2 Part des aides d'État consacrée aux PME   | 27,00                                    | 10,60               | 2007  | Tableau de bord des aides d'État             |
| <b>VI. FINANCEMENT</b>  |  |                     |   |  |
| 6.1 Capital-risque – phase de démarrage (% du PIB)  | n/d                                      | 0,02                | n/d   | EVCA   |
| 6.2 Capital-risque – phase d'expansion (% du PIB)   | n/d                                      | 0,08                | n/d   | EVCA   |
| 6.3 Niveau des garanties accordées aux PME (% du PIB)   | n/d                                      | 0,24                | n/d   | EFI (Enterprise Finance Index)               |
| 6.4 Obtention de prêts: indice de fiabilité des garanties (0-10)  | 7,00                                     | 6,64                | 2009  | Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>      |
| 6.5 Obtention de prêts: étendue de l'information sur le crédit (0-6)  | 0,00                                     | 4,52                | 2009  | Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>      |
| 6.6 Différentiel de taux d'intérêt entre les prêts d'un montant inférieur à 1 Mio EUR/supérieur à 1 Mio EUR | 0,25                                     | 1,00                | 2009  | BCE – Statistiques de taux d'intérêt des IFM |
| 6.9 Retard de paiement moyen (jours)  | n/d                                      | 16,41               | n/d   | Intrum Justitia                              |
| 6.10 Taux d'impayés   | n/d                                      | 2,50                | n/d   | Intrum Justitia                              |
| 6.11 Proportion de PME rencontrant des difficultés d'accès au financement                                   | 22,50                                    | 21,06               | 2007  | Observatoire des PME européennes             |



| Indicateur                                | Valeur nationale la plus récente (en VA)   | Moyenne UE (en VA)* | Année de référence pour la valeur nationale | Source     |   |
|---|--|---------------------|---|------------|---|
| <b>VII. MARCHÉ UNIQUE</b>                 |  |                     |   |            |   |
| 7.1                                       | Retard moyen en mois pour les directives dont le délai de transposition est dépassé  | 18,00               | 9,86  | 2008       | DG MARKT                                      |
| 7.2                                       | Directives du marché unique – % transposées ou notifiées   | 98,20               | 98,96                                       | 2008       | Tableau d'affichage du marché intérieur       |
| 7.3                                       | Nombre de directives accusant un retard de transposition de plus de deux ans   | 12,00               | 2,28  | 2008       | Tableau d'affichage du marché intérieur       |
| 7.4                                       | Proportion de PME réalisant des exportations intra-UE  | 0,09                | 0,03  | 2008       | Eurostat – Projet pilote «Commerce extérieur» |
| <b>VIII. QUALIFICATIONS ET INNOVATION</b> |  |                     |   |            |   |
| 8.1                                       | Pourcentage d'entreprises ayant effectué des achats en ligne au cours de la dernière année civile (PME: 10 à 250 salariés) | 22,00               | 23,52                                       | 2008       | Eurostat – Science et Technologie             |
| 8.2                                       | Pourcentage d'entreprises ayant reçu des commandes en ligne au cours de la dernière année civile (PME: 10 à 250 salariés)  | 9,00                | 12,81                                       | 2008       | Eurostat – Science et Technologie             |
| 8.3                                       | Proportion de PME innovant en interne (PME: 10 à 250 salariés)   | n/d                 | 30,33                                       | Avant 2005 | EUROSTAT – Enquête ECI                        |
| 8.4                                       | Pourcentage d'entreprises ayant introduit des innovations organisationnelles ou de marketing (PME: 10 à 250 salariés)      | 38,30               | 27,28                                       | 2006       | EUROSTAT – Enquête ECI                        |
| 8.5                                       | Proportion de PME innovantes coopérant avec d'autres entreprises (PME: 10 à 250 salariés)                                  | 15,10               | 11,62                                       | 2006       | EUROSTAT – Enquête ECI                        |
| 8.6                                       | Proportion de PME engagées dans des activités d'innovation (PME: 10 à 250 salariés)  | 46,40               | 35,59                                       | 2006       | EUROSTAT – Enquête ECI                        |
| 8.7                                       | Proportion de PME ayant des produits nouveaux ou tirant des revenus de produits nouveaux                                   | 63,00               | 63,77                                       | 2007       | Observatoire des PME européennes              |
| 8.8                                       | Part du chiffre d'affaires des PME provenant de produits ou de services nouveaux ou sensiblement améliorés                 | 10,00               | 12,30                                       | 2007       | Observatoire des PME européennes              |
| 8.9                                       | Part du personnel des PME ayant fait des études supérieures  | 37,00               | 30,44                                       | 2007       | Observatoire des PME européennes              |



| Indicateur  | Valeur nationale la plus récente (en VA) | Moyenne UE (en VA)* | Année de référence pour la valeur nationale | Source   |
|---|--|---------------------|---|--|
| <b>IX. ENVIRONNEMENT</b>  |  |                     |   |  |
| 9.1 Part des PME disposant de systèmes intégrés d'efficacité énergétique                | 10,00                                    | 4,26                | 2007  | Observatoire des PME européennes                   |
| 9.2 Part des PME appliquant des mesures simples d'économie d'énergie                    | 39,00                                    | 28,44               | 2007  | Observatoire des PME européennes                   |
| <b>X. INTERNATIONALISATION</b>  |  |                     |   |  |
| 10.1 Part des exportations dans le chiffre d'affaires                                   | 7,10                                     | 5,58                | 2006  | Observatoire des PME européennes                   |
| 10.2 Pourcentage de PME tirant des revenus de filiales ou de coentreprises à l'étranger | 9,60                                     | 4,76                | 2006  | Observatoire des PME européennes                   |
| 10.4 Délai à l'export (jours)   | 6,00                                     | 11,25               | 2009  | Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>            |
| 10.5 Délai à l'import (jours)   | 6,00                                     | 13,44               | 2009  | Banque Mondiale – <i>Doing Business</i>            |
| 10.6 Pourcentage de PME exportant à l'extérieur de l'UE-27                              | n/d                                      | n/d                 | 2005  | Eurostat – Projet pilote «Commerce extérieur»      |
| 10.10 Pourcentage de PME ayant directement importé entre 2006 et 2008                   | 48,62                                    | 39,17               | 2008  | DG ENTR – Étude sur l'internationalisation des PME |
| 10.11 Pourcentage de PME ayant directement exporté entre 2006 et 2008                   | 25,59                                    | 27,13               | 2008  | DG ENTR – Étude sur l'internationalisation des PME |
| 10.12 Pourcentage de PME ayant investi à l'étranger entre 2006 et 2008                  | 6,53                                     | 3,68                | 2008  | DG ENTR – Étude sur l'internationalisation des PME |

Remarque: Les indicateurs ci-dessus représentent un échantillon des données utilisées pour établir le graphique en radar correspondant à ce pays. La plupart (mais pas tous) ont servi à calculer les moyennes présentées dans le graphique. Il convient de noter que les indicateurs ne sont pas tous actualisés chaque année.